

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 3018

Nom de l'établissement : UNI Médecine

Adresse de l'établissement: Chemin Thury 8

Date dernière mise à jour: 09.03.2016

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
	Toiture	Plaque ondulée en fibrociment	2020	
2ème	Local 203 B	Revêtement de sol dalles PVC brun clair	2020	
-1	Local S02	Plaques en fibrociment derrière éléments électriques	2020	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.